

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2013

oOo

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES CONSEQUENCES, SUR LE
PROJET MASSY VALENTON, DU REPORT EVENTUEL, AU DELA
DE 2030, DU PROJET D'INTERCONNEXION SUD DES LIGNES TGV**

OOO

RAPPORT

Le projet d'Interconnexion Sud des lignes à grande vitesse, adopté dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, a fait l'objet d'un débat public de décembre 2010 à mai 2011 au cours duquel l'opération a été présentée comme devant être mise en service à partir de 2020 et au plus tard en 2025. A la suite de ce débat public, Réseau Ferré de France a retenu en septembre 2011 le scénario C, celui d'une liaison totalement souterraine entre Massy et la ligne TGV Paris-Lyon au niveau de Lieusaint.

La Ville d'Antony a participé au débat public en déposant un cahier d'acteur, dans lequel elle a apporté son soutien au projet à condition que l'entrée du tunnel soit réalisée dès la gare de Massy-TGV et non à proximité de celle de Massy-Verrières, en raison des nuisances que cette entrée en tunnel apporterait au quartier du Noyer Doré.

En parallèle, Réseau Ferré de France a élaboré un nouveau projet Massy Valenton, visant à assurer la fluidité d'un trafic TGV croissant, en attendant la réalisation de l'Interconnexion Sud.

Ce nouveau projet, à la différence du précédent, qui avait été présenté en 2003, n'élargit pas la plateforme ferroviaire sur la rue des Chênes et prévoit des protections acoustiques le long des voies afin de réduire les nuisances pour les riverains de l'ensemble de la ligne dans la traversée d'Antony.

Ce projet a été soumis à la concertation préalable par Réseau Ferré de France, l'objet de cette concertation étant essentiellement de définir précisément, secteur par secteur, les protections acoustiques les plus appropriées - murs antibruit, travaux sur les voies, protections des façades -, en accord avec les riverains.

Les résultats de cette concertation ne sont pas encore connus. La Ville d'Antony vient d'adresser à Réseau Ferré de France une liste de travaux qu'il lui paraît indispensable de mettre en œuvre pour assurer une bonne protection des habitants des quartiers traversés et sur lesquels Réseau Ferré de France n'avait pas à ce jour apporté de réponse précise.

Ce nouveau projet a été élaboré et présenté à la concertation en tant que moyen d'accroître provisoirement le trafic ferroviaire sur la ligne du RER C dans l'attente de la mise en service de la future ligne souterraine. C'est ainsi que le projet a été présenté au Comité de Suivi du 2 octobre 2012, au cours duquel Réseau Ferré de France et Madame la Garante de la concertation ont acté que si le projet d'Interconnexion Sud devait être annulé ou reporté au-delà de 2025, le nouveau projet Massy-Valenton devrait être reconsidéré.

Or, le projet de Ligne d'Interconnexion Sud pourrait être remis en cause par le Gouvernement. Celui-ci a chargé, en effet, une commission, la Commission Mobilité 21, de faire le tri entre les différents projets de lignes nouvelles décidées par le gouvernement précédent, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, d'en abandonner certains et de hiérarchiser la réalisation des autres. La Commission Mobilité 21 a déposé aujourd'hui son rapport, qui

conclut au report, au-delà de 2030, c'est à dire au plus tôt dans 20 ans, du projet de ligne d'Interconnexion Sud.

Si le Gouvernement décide de suivre ces conclusions, il est clair pour la Ville d'Antony que le projet Massy Valenton doit être reconsidéré et que, dans ces conditions, l'enquête publique n'a plus lieu d'être.

De plus, si le gouvernement, suivant les recommandations de la Commission, abandonne l'essentiel des projets de lignes à grande vitesse pour se recentrer sur l'entretien et la modernisation des lignes existantes, le nombre de rames TGV d'Interconnexion n'a plus, tout naturellement, de raisons d'augmenter et, de ce fait, le projet Massy-Valenton perd sa raison d'être.

Dans ces conditions, la ville d'Antony demande au Gouvernement d'abandonner le projet Massy-Valenton.

OBJET : AVIS DE LA COMMUNE D'ANTONY SUR LES CONSEQUENCES, SUR LE PROJET MASSY-VALENTON, DU REPORT EVENTUEL, AU DELA DE 2030, DU PROJET D'INTERCONNEXION SUD DES LIGNES TGV

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le débat public sur le projet d'Interconnexion sud des lignes TGV et le cahier d'acteur déposé par la ville d'Antony dans le cadre de ce débat ;

VU le nouveau projet Massy-Valenton soumis par Réseau Ferré de France à la concertation préalable entre novembre 2011 et février 2012;

VU le rapport de la commission mobilité 21, chargée de trier et hiérarchiser les travaux d'infrastructures ferroviaires ;

CONSIDERANT que l'abandon par le gouvernement de l'essentiel du programme de nouvelles lignes à grande vitesse rend inutile le projet Massy-Valenton ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} .- Demande au Gouvernement d'abandonner le projet Massy-Valenton.

ARTICLE 2 .- Demande au Gouvernement de réaliser le projet d'Interconnexion Sud des lignes TGV avant 2025, à condition qu'elle soit réalisée totalement en souterrain à partir de la gare de Massy TGV.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire